

Lyon, le 18 janvier 2024

À M. Grégory Doucet, Maire de Lyon
Mairie de Lyon
69205 LYON Cedex 1

Monsieur le Maire,

Vous le savez : des centaines d'enfants et leur famille sont privés de logement dans la Métropole, dont plus de 180 dans la seule Ville de Lyon.

Cette situation est insupportable : depuis plusieurs mois, ces enfants qui sont dans leur très grande majorité scolarisés dans nos écoles, collèges et lycées dorment à la rue. Plusieurs dizaines d'enfants ont été mis à l'abri par des collectifs de personnels et de parents, pour certains depuis mi-septembre, dans des écoles.

Nous n'acceptons pas que des enfants dorment dans la rue, sous une tente ou dans une voiture. Nous n'acceptons pas non plus que des enfants soient contraints de vivre durant des mois une situation de précarité totale, de dormir sur un simple matelas dans un bâtiment qui n'offre pas de conditions matérielles suffisantes pour que chacun puisse se nourrir, accéder à l'hygiène et étudier dignement. Les solutions de mise à l'abri qui sont indispensables ne peuvent qu'être très provisoires et doivent déboucher sur des solutions réelles.

L'objectif des parents, des personnels et des divers collectifs qui leur sont venus en aide est clair : que ces enfants aient un véritable logement pérenne. Sans quoi la santé, le développement et la scolarité de ces enfants sont gravement menacés. Avoir un vrai logement est un droit pour ces enfants. Ce droit est bafoué depuis des mois.

Face à cette situation, la **réquisition** d'une partie des milliers de logements vacants à Lyon pour loger ces enfants et leur famille doit être mise en œuvre. Plus de 500 parents et personnels de sept établissements scolaires (à ce jour) ont signé des pétitions pour « *la réquisition immédiate des logements vacants en faveur de toutes les familles sans logement* » et mandaté une délégation afin de porter ces pétitions en Préfecture le 11 janvier puis aux élus locaux. Deux députés de Lyon ainsi que plusieurs élus de votre majorité municipale se sont aussi prononcés en faveur de la réquisition, notamment à l'occasion des conseils d'arrondissement du 3^e, du 9^e...

Pour votre part Monsieur le Maire, vous avez déploré cette situation et dénoncé l'inaction de l'État. Face à celle-ci, il est plus que temps d'agir.

Car si la Préfète du Rhône a annoncé le 14 janvier la création de 300 places d'hébergement d'urgence, elle a aussi déclaré sur France 3 « *nous n'avons pas trouvé d'enfants à la rue* ». Pourtant même la cinquantaine d'enfants mis à l'abri par Jamais sans toit dans l'ancienne école Montel (Lyon 9^e) n'ont toujours pas été pris en charge par l'État. Et surtout le problème demeure : **pendant combien de temps ces centaines d'enfants vont encore rester privés d'un logement pérenne ?**

Vous avez décidé que la Ville de Lyon devait agir, notamment en ouvrant ce 16 janvier un gymnase pour accueillir - jusqu'à la fin de la trêve hivernale - les plus de 150 jeunes qui dormaient

depuis neuf mois sous des tentes dans le square Sainte-Marie-Perrin (Lyon 3^e). C'est un premier pas qui doit permettre d'aboutir au plus vite à des solutions pérennes pour ces jeunes.

Et pour les enfants privés de logement ? Il y a aussi urgence à agir.

Les pouvoirs de police qui sont conférés au Maire lui permettent de réquisitionner. Le conseil d'État l'a rappelé dans un arrêt du 29 décembre 1997 : « *les dispositions* » de « *l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (...)* lui permettent, en particulier, de **prononcer la réquisition des locaux nécessaires au logement des familles sans abri** ; (...) ce pouvoir ne peut être exercé par le maire qu'**en cas d'urgence** et à titre exceptionnel, lorsque le défaut de logement de la famille dont il s'agit est de nature à apporter un trouble grave à l'ordre public ».

Monsieur le Maire, nous sommes en plein hiver et à Lyon des centaines d'enfants sont privés de logement depuis des mois : l'urgence est là. Nous nous adressons à vous : **signez tout de suite l'arrêté de réquisition qui accordera un logement à chacun de ces enfants.**

Nous souhaitons vous rencontrer au plus vite pour échanger avec vous et connaître votre réponse.

Nous appelons à se rassembler le jour du Conseil municipal, ce jeudi 25 janvier à 12h30 devant l'Hôtel de Ville, place de la Comédie (Lyon 1^{er}) pour faire entendre l'exigence de réquisition des logements vacants en faveur des familles sans logement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération et l'assurance de notre attachement à faire prévaloir les droits des enfants.

- Signataires :
- *Les membres de la délégation qui a déposé en Préfecture le 11 janvier 500 signatures sur les pétitions pour « la réquisition immédiate des logements vacants en faveur de toutes les familles sans logement » : JLA, GG, MJ, NM, PM, NO, GP, FT, parents et personnels des écoles Painlevé (Lyon 3^e), Gilbert Dru (Lyon 7^e) et Jean Zay (Lyon 9^e) et du collège Jean de Verrazane (Lyon 9^e)*
 - *Syndicat FO Ville de LYON*
 - *Jean Pierre Ottaviani, conseiller d'arrondissement PCF de Lyon 9^e*
 - *Hugo Patouraux, conseiller d'arrondissement PCF de Lyon 3^e*
 - *Confédération Syndicale des Familles (C.S.F.) du Rhône*
 - *Jacques Masse, Union Départementale C.S.F. (membre du Bureau)*
 - *Collectif « Hébergement en danger »*

- Contacts :
- requisitionlogementslyon@gmail.com
 - 06.64.96.70.56